

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH22

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°22

DU 20/03/2014

"RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse: 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
	M. RAMASSAMY	MAITRE D'OUVRAGE	0262 45 71 90			X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
Х	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
	M DIOMAT	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
Х	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
Х	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
	M ROBERT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	0692 70 32 33	X

Lot Observations

AVANCEMENT DU CHANTIER

GROS OEUVRE : effectif sur site = 6+1

dés béton en SDE logement 22 : OK

Escaliers arrière des extensions : marches supplémentaires : en cours

- RAPPEL : Logement 22 : enduits de façades avec défauts, compte tenu présence couche de primaire du peintre, accepté, mais sera refusé donc à reprendre sur tous les autres enduits (notamment extension logement 24 : pignons de cuisine)
- RAPPEL : traitement antitermites : réalisé sur logement 22, à réaliser sur tous soubassements de tous les autres logements

CHARPENTE METALLIQUE

RAPPEL : linteau UPN en façade de l'extension : compléter les fixations cf. EXE CHARPENTE BOIS (CHENEAUX)

RAPPEL : Logement 22 : mise en œuvre charpente chéneau : en cours : soudure du poteau UPN a reprendre (les soudures doivent être propres). Fixation en pied de l'UPN vertical supportant DEP : prévoir écarteurs comme indiqué aux précédentes réunions de chantier et au CCTP (calage du poteau UPN en logement 22 : modifié : OK, mais sera refusé sur suivants car pas complètement conforme au CCTP)

COUVERTURE & BARDAGE

Logement 22 : bardage cuisine & chambre : à reprendre selon plans d'exécution remarques du CT & remarques émises en réunion de chantier :

- tôles de finition sur bardages, avec recouvrements de 15 cm mini : Échantillon (en zinc, pour principe de pliage) validé par la MOe. Si tôle bardage en alu, ne pas réaliser la tôle de finition en partie supérieure en zinc (incompatibilité des matériaux : question de couple électrolytique)
- fixation des tôles via éléments en bois en façade: à mettre en œuvre

RAPPEL: Tous logements: pose des crochets de sécurité sur les toitures à prévoir: réaliser préalablement un plan de pose a soumettre au Moe et au CT pour validation. Des autocontroles seront a produire pour la pose de ces points de fixations

PLAQUES DE PLÂTRE

Attention : en logement 22 : angle en plaque de plâtre du séjour avec dégagement légèrement détérioré (lors de transport de matériaux, le logement 22 servant de stock) : sera à reprendre avant les OPR

MENUISERIES BOIS

Attention : en logement 22 : les portes parement bois (cuisine, SDE, chambre) ont été rayées. Elles devront être reprises à l'enduit de lissage avant de recevoir un primaire (à la charge du menuisier, cf. CCTP)

RAPPEL : Logement 22 : "trou" sous couverture (coté rive) : mettre en place un CP qualité CTBX

RAPPEL : Logement 22 : menuiserie sans gorges en tableaux coté intérieur : non conforme : à reprendre (et surtout à compléter à la fabrication pour les prochaines menuiseries)

Logement 22 : portes fenêtres & fenêtres bois : pose vitrages effectuée:à protéger (autocollant avertisseur)

compte tenu que les éléments en bois verticaux devant bardages ne sont plus porteurs,il est accepté qu'ils soient de section réduite (65x40). Par contre ils devront être en bois dur conforme au CCTP

MENUISERIES PVC & ALU

▶ Rappel : fourniture PAC & classement menuiseries

Logement 22 : commandes des jalousies de la chambre : a reprendre selon réglementation accessibilité

REVETEMENTS DURS

logement 22 : faïence dans la SDE : convenu que les carreaux au niveau des VH & VB seront cassés et remplacés, pour s'accorder au phi de la grille de ventilation.

Logement 22 : faïence cuisine à poser au-dessus du futur évier, à partir de 0,9m/sol fini

PLOMBERIE

Logement 22 : grille de ventilation haute de SDE : côté exterieur à déposer, pour permettre au GO de reprendre proprement son carottage (dégradation du bardage).

Logement 22 : reprise/raccordements des PVC EU/EV en VS de cuisine : sera réalisé en meme temps que la pose des appareils et equipements du logement 22 (on attend pour cela le hors d'air: menuiserie alu à poser) en cuisine

Logement 22 : position évier : niveau supérieur à 90cm du sol fini: tracage à prévoir pour le carreleur (faiences restent à poser)

Logement 22 : reprise raccord goulotte dans cuisine : réalisé

Logement 24 (ou 26?): CE ancien hors réseau entre existant et extension : déposé et evacué

ELECTRICITE

fiche technique luminaire TBTS de SDE : transmis . Confirmer TBTS (cf. remarques par email de Moe & CT), et une fois validé, mise en œuvre

PEINTURE ETANCHEITE

Logement 22 : peinture intérieure existant : réalisé en plafond : repasser une couche; a finaliser sur murs des que hors d'air assuré, en exterieur clous existants sur couverture existant : à retirer (compris dans préparation support)



Logement 22 / extension / chambre / vue depuis la rue



Logement 22 / extension / charpente & couverture : chéneau zinc entre cuisine en extension et existant : en cours de réalisation



Logement 22 / extension / charpente & couverture : chéneau zinc entre cuisine en extension et existant : en cours de réalisation



Logement 24 / extension / gros-oeuvre : enduit ciment en pignon : a reprendre

2 PLANNING DE SEMAINE PROCHAINE

Objectif: logement 22 hors d'air et libéré (pour interventions plombier, electricien & peinture) pour réunion de semaine prochaine le 27/03/2014 (extension comprise)

- → finalisation du bardage de chambre et cuisine (y/c éléments en bois en façade)
- → pose des jalousies
- → finalisation du chéneau zinc
- → solution pour stockage des matériaux matériels et outils necessairement hors de ce logement pour la réunion de la semaine prochaine; par exemple peut etre fermé de maniere provisoire la cuisine en extension du logement 24 pour stockage de matériaux...

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 27/03/2014 À 09H00

AU VU DE L'AVANCEMENT INSUFFISANT POUR OPR LOGEMENT 22

Décalage des OPR partielles (logement 22) : décalées au 03/04/2014 pour une réception au plus tard le 10/03/2014

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.